

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 SEPTEMBRE 2019

Date de la convocation :

19 septembre 2019

Nombre de conseillers :

- en exercice : 9
- présents : 8
- votants : 8

L'an deux mil dix-neuf, le 19 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

Etaient présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LAURENT, Mme PLANCHENAU, M. POCHE

Etai(en)t excusé(e)(s) : Mme CHOPIN

Secrétaire de séance : M. LARDEUX

D2019-30 : FONDS DE CONCOURS DU DEPARTEMENT – AMENAGEMENT DE SECURITE DU CENTRE BOURG

Madame le Maire expose que le Conseil départemental a attribué à la commune un fond de concours afin de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la commune dans le cadre des travaux, effectués sous maîtrise d'ouvrage communal, au carrefour des routes départementales n° 25 et n° 114.

Le Département prend à sa charge la couche de roulement en enrobé et la restructuration de la chaussée sur la section courante du projet des RD 25 et RD 114.

Le montant du fonds de concours pour la commune s'élève à **85 000 € TTC**, montant qui n'excède la part de financement propre, hors subvention, assurée par la commune au titre des dépenses pour les travaux précités.

Madame le Maire propose de solliciter le fonds de concours pour les travaux au carrefour des routes départementales n° 25 et 114 dans le cadre de l'Aménagement du centre bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention proposée

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires pour ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 26 septembre 2019.
GAUME Marie-Jo., Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20190924-D2019-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2019

